

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nous vous rappelons que la CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents à condition que celle-ci s'opère sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la valeur collective du travail. C'est tout le contraire qui est prôné aujourd'hui avec une individualisation accrue des parcours professionnels des agents, ce qui ne leur permet d'apprécier ni leur situation ni leur évolution dans le collectif de travail. L'évaluation individuelle n'a plus de sens, car elle se réalise sans lien avec le collectif, les effectifs, les moyens et les objectifs du service.

La CGT Finances Publiques condamne plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle .

Le tableau synoptique et les appréciations littérales deviennent les critères essentiels pour apprécier la valeur professionnelle de l'agent et pour exclure les agents des Listes d'aptitude et des tableaux d'avancement.

Au vu du nombre restreint de recours déposés cette année, nous craignons que les agents n'aient pas pleinement pris en compte l'importance de ce tableau.

Enfin, la CGT tient à réaffirmer son profond attachement aux organismes consultatifs et notamment aux CAP. En effet, ils constituent un des piliers du statut général ainsi qu'un outil essentiel pour la vie des agents, leur carrière et garantissent une gestion transparente et démocratique.

Nous exigeons un dialogue social de qualité. Or, il n'a pas lieu dans le VAL DE MARNE.

Même si à notre grand regret, les CAPL d'affectation ont été supprimées, la majorité des DDFIP ou DRFIP ont tenu des « CAPL informelles ». Dans le VAL DE MARNE, il n'en a pas été ainsi, malgré les demandes des organisations syndicales : à la place de réunions informelles, on nous a seulement donné la possibilité de remonter les difficultés au cas par cas. Est-ce la vision du dialogue social pour l'administration ? En tout cas, ce n'est pas la nôtre. Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autre.

En tout état de cause, la CGT Finances publiques 94 vous demande de nous fournir l'état des effectifs théoriques et réels, par grade et par structure, au 1^{er} septembre 2020.

Siégeaient pour la CGT Finances publiques 94 : Christian AFFRAIX et Ophélie MANIGLIER

La direction n'a pas apporté de réponse à notre déclaration liminaire.

Le procès-verbal du 19/09/2019 relatif à la campagne précédente a été approuvé à l'unanimité.

Présentation de la campagne 2020 :

Calendrier :

- 15/01/2020 : lancement de la campagne
- 30/01/2020 : réunion avec les chefs de service. Les évaluateurs ont été désignés sur Ulysse 94.
- Fin juin : date limite des entretiens (au lieu de fin mars)
- Des CREP ont été signés en juillet et août. Ce fut inconfortable pour tout le monde (agents et chefs de service).

Il y avait 1308 agents à évaluer en 2020 :

- 238 A (18,10%)
- 566 B (43,28%)
- 478 C (36,54%)
- 6 géomètres
- 20 agents techniques

Il y a eu 6 refus d'entretien.

En 2020, 14 recours ont été déposés (contre 22 en 2019) : 2 pour les A, 7 pour les B et 5 pour les C. Aucun agent n'a obtenu une satisfaction totale.

En 2020, 6 recours en CAPL ont été déposés (contre 13 en 2019) : 2 pour les A, 3 pour les B et 1 pour les C.

La CGT s'est abstenue de voter concernant les deux dossiers, mais a tout de même précisé pour l'un des deux que si des textes réglementaire régissaient l'exercice de l'évaluation, il fallait peut-être prendre en considération la réalité du terrain. Nous rappelons que l'exercice de l'évaluation a des limites qui peuvent être rapidement atteintes.

Questions diverses

- ***Il y a un protocole renforcé pour les restaurateurs du fait du COVID. Y aura-t-il les mêmes incidences pour la cantine ?*** Pour l'administration, le problème est le respect du protocole par les agents. Les protocoles actuels ont été supervisés par le médecin de prévention. L'administration va se rapprocher du docteur LEMAITRE-PRIETO pour savoir s'il y a besoin de règles supplémentaires.
- ***Sur le site « place de l'emploi public », des fiches de poste de chargés de mission pour les RH et pour un expert DBLI ont été publiées (cadre A). Pourquoi ?*** La délégation a autorisé le VAL DE MARNE a publié 3 fiches de plus (2 A et 1 B). Concernant les cadres A, il y a un surcroît de travail sur les divisions RH et DBLI et sur des compétences particulières. Avec le NRP, il y aura de gros dossiers à suivre : pour soulager la DBLI, un contractuel va venir faire du soutien de compétences. Ça sera du court terme (dans l'attente du mouvement des A). De plus, les fiches sont publiées pour ne pas laisser penser que l'on se débrouille avec les effectifs présents.
- ***La publication de ces fiches implique t-elle un déficit de cadres A ? Si oui, combien manque-t-il d'agents ?*** Oui, mais l'administration n'a pas les chiffres en tête.

C'est pour cela que dans notre liminaire, nous avons demandé à ce que nous soit fourni l'état des effectifs théoriques et réels par grade et par structure, au 1^{er} septembre 2020. Nous n'avons eu aucune réponse à cette demande. Mais la même demande a été faite lors de la CAPL de révision de l'évaluation des agents C. L'administration avait alors botté en touche.

- **Concernant les listes d'aptitudes**, une réunion sera proposée aux organisations syndicales pour leur présenter les nouveautés.

LE COIN DU CAPISTE

ATTENTION : Dans le cadre de la géographie revisitée, l'agent qui ne suit pas sa mission et qui est donc contraint de changer de métier sera systématiquement pénalisé dans la rubrique « *connaissances professionnelles dans l'emploi occupé* » du tableau synoptique. Il repart à zéro et doit refaire ses preuves.

Le CAPiste note que lors de l'entretien professionnel, tout devient prétexte soit à baisser les croix du tableau synoptique par rapport à l'exercice précédent, soit à ne pas les monter.

RAPPEL : Il n'est pas possible sous peine d'irrecevabilité de produire devant la CAPL des motifs autres que ceux déjà produits dans le cadre du recours hiérarchique.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter vos élus de la CGT Finances publiques 94 (cgt.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr)

Chaque année nous vous alertons sur l'importance de faire un recours en cas de désaccord sur votre évaluation (tableau synoptique et /ou appréciations littérales / avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur).

Celle-ci peut avoir de lourdes conséquences sur votre carrière et bientôt peut-être sur votre rémunération !!!